

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
06 MARS 2025**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 17/03/2025
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 18/03/2025

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 06 Mars 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, RENAUDIN Magalie

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025MARS-01	ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025	Adopté à l'unanimité
2025MARS-02	BUDGET LOTISSEMENT T3 ET T4 - APPROBATION DES CFU 2024	Adopté à l'unanimité
2025MARS-03	CCPFV - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	Adopté à l'unanimité
2025MARS-04	ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES	Adopté à l'unanimité
2025MARS-05	BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU CFU 2024	Adopté à l'unanimité
2025MARS-06	SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER



Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Petosse - petosse.fr - et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **18 Mars 2025**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

N° : 2025-MARS- 01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 28/02/2025

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

Le 06 Mars 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLE TIER Claude, PELLE TIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, BEL KADI Florian, RENAUDIN Magalie,

Absents : FONSECA Jorge,

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

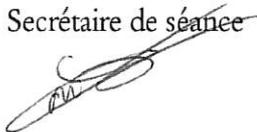
Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 Février 2025 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 06 Mars 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 Février 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

N° : 2025-MARS- 02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 28/02/2025

Objet de la délibération : BUDGET LOTISSEMENT T3 ET T4 - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2024

Le 06 Mars 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, BEL KADI Florian, RENAUDIN Magalie

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sous instruction M57 et a souhaité produire un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les budgets (pour la commune de Petosse le budget principal et les budgets annexes lotissements) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Considérant que les CFU des budgets Lotissement « Les Vignes » Tranche 3 et Tranche 4 font ressortir les résultats suivants :

Budget Lotissement Tranche 3

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES		
		Réalisé			Réalisé
Chap 11	Charges Générales	-	Chap 70	Vente de terrains	-
Chap 043	Frais accessoires	-	Chap 043	Transfert de charges	-
Chap 65	Autres charges de gestion	-	Chap 75	Autres produits de gestion	-
Chap 66	Charges financières	-			
Chap 042	Stock au 01/01/2024 (annulé)	34 564,69	Chap 042	Stock au 31/12/2024	34 564,69
Total		34 564,69	Total		34 564,69
INVESTISSEMENT		Réalisé	RECETTES		
		Réalisé			Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	-	Chap 040	Stock au 01/01/2024 (annulé)	34 564,69
Chap 040	Stock au 31/12/2024	34 564,69	164	Emprunt	-
Total		34 564,69	Total		34 564,69

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement 0,00
 Report 2023 - excédent 52 237,77
Résultat de l'exercice 2024 52 237,77

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 0,00
 Report 2023 - excédent -34 564,69
Résultat de l'exercice 2024 - 34 564,69

Résultat de clôture 17 673,08

Budget Lotissement Tranche 4

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES			RECETTES
		Réalisé			Réalisé
Chap 11	Charges Générales	-	Chap 70	Vente de terrains	16 620,56
Chap 043	Frais accessoires	1 225,00	Chap 043	Transfert de charges	1 225,00
Chap 65	Autres charges de gestion	-	Chap 75	Autres produits de gestion	0,44
Chap 66	Charges financières	1 225,00			
Chap 042	Stock au 01/01/2024 (annul.)	167 357,04	Chap 042	Stock au 31/12/2024	158 139,56
Total		169 807,04	Total		175 985,56
INVESTISSEMENT		Réalisé			Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	-	Chap 040	Stock au 01/01/2024 (annul.)	167 357,04
Chap 040	Stock au 31/12/2024	158 139,56	164	Emprunt	-
Total		158 139,56	Total		167 357,04

FONCTIONNEMENT
 Résultat de fonctionnement 6 178,52
 Report 2023 - Excédent 42 077,62
Résultat de l'exercice 2024 48 256,14

INVESTISSEMENT
 Résultat d'investissement 9 217,48
 Report 2023 - Excédent 82 642,96
Résultat de l'exercice 2024 91 860,44

Résultat de clôture 140 116,58

Vu l'avis favorable de la commission des finances du lundi 3 Mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 des budgets annexes lotissement « Les Vignes » Tranche 3 et Tranche 4 de la commune de PETOSSE,

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 2^{ème} Adjoint au Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 3
- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 4
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
 Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
 Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

N° : 2025-MARS- 03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 28/02/2025

Objet de la délibération : CCPFV - CONVENTION TERRITORIAL GLOBALE

Le 06 Mars 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louisette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, BEL KADI Florian, RENAUDIN Magalie

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération communautaire n°12_1 du 27 janvier 2025 approuvant la CTG 2025-2029 entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée ;

CONSIDÉRANT que chaque Convention territoriale globale permet les partenariats financiers avec la Caf et indique les objectifs de travail pour répondre aux enjeux de territoire ;

CONSIDÉRANT que la Convention territoriale globale 2020-2024 est arrivée à échéance au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de travail inscrits dans la Convention territoriale globale 2025-2029 permettent la continuité des partenariats financiers, des bonus pour les actions nouvelles et l'appui technique de la Caf ;

CONSIDÉRANT que la Convention territoriale globale 2025-2029 est en adéquation avec le travail des élus depuis 1 an pour préciser ses axes suivants :

Axe 1. Accompagner le développement des services

Axe 2. Réduire les inégalités d'accès aux activités et participer à l'épanouissement de l'enfant

Axe 3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Axe 4 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité.

Axe 5. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Axe 6. Renforcer l'engagement pour le respect de l'environnement

Il est :

- Proposé que la Convention territoriale globale couvre les années 2025 à 2029,
- Rappelé que les prestations de service de la Caf et les subventions se répartissent de la façon arrondie suivante :

	2024
Pays de Fontenay-Vendée	500 000 €
Collectivités et associations du Pays de Fontenay-Vendée	400 000 €
Allocations aux familles	2 000 000 €
Total général	2 900 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention territoriale globale 2025-2029 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

N° : 2025-MARS- 04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 28/02/2025

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le 06 Mars 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, BEL KADI Florian, RENAUDIN Magalie,

Absents : FONSECA Jorge,

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur le Trésorier Principal de Fontenay-le-Comte a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales de cantine/garderie dont le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **11,40 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ADMET** en non-valeur les créances communales pour un montant de 11,40 €
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la décharge correspondante.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

N° : 2025-MARS- 05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 28/02/2025

Objet de la délibération : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Le 06 Mars 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, RENAUDIN Magalie

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sous instruction M57 et a souhaité produire un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les budgets (pour la commune de Petosse le budget principal et les budgets annexes lotissements) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Considérant que le CFU du **Budget Principal** fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES			RECETTES
Chap 11	Charges Générales	97 343,63	Chap 70	Produits de services	24 115,63
Chap 12	Charges du Personnel	165 728,38	Chap 73	Impots et taxes	285 599,60
Chap 14	Atténuations de produits	1 957,00	Chap 13	Atténuations de charges	1 377,00
Chap 042	Op ordre (Amort/Cessions)	18 420,73	Chap 74	Dotations / Subv	125 722,30
Chap 65	Autres charges de gestion	38 891,88	Chap 042	Op Ordre (Quote part subv)	-
Chap 66	Charges financières	6 553,81	Chap 75	Autres pdts gestion	9 484,10
Chap 67	Charges Except	-	Chap 76	Pdts financiers	2,32
023	Vrt à la section d'inv		Chap 77	Pdts exceptionnels	59,38
	Total	328 895,43		Total	446 360,33

INVESTISSEMENT		DÉPENSES
Chap 16	Amort Emprunt	61 907,48
Chap 20	Immo Incorporelles	39 091,17
Chap 204	Subv Equip	-
Chap 21	Immo Corporelles	81 955,88
Chap 23	Immo en cours	432 199,16
Chap. 041	Opérations patrimoniales	
Chap 040	Op Ordre (Amort Subv)	-
Total		615 153,69

		<small>Envoyé en préfecture le 17/03/2025 Reçu en préfecture le 17/03/2025 Publié le fonction ID : 085-218501740-20250306-2025MARS05-BF</small>	
021	Vrt de la se		
024	Pdts de cessions		
Chap 10	Dotations		210 911,57
Chap 13	Subv inv		205 177,78
Chap 16	Emprunt		
Chap 041	Opérations patrimoniales		
Chap 040	Op Ordre (Amort/Cessions)		18 420,73
Total			434 510,08

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	117 464,90
Report 2023 excédent	3 578,39
Résultat de l'exercice 2024	121 043,29

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement	-180 643,61
Report 2023 - Excédent	92 341,23
Résultat de l'exercice 2024	- 88 302,38

Restes À Réaliser en dépenses d'investissement	-326 097,99
Restes À Réaliser en recettes d'investissement	132 897,52
Résultat des Restes à Réaliser	- 193 200,47
Besoin de Financement Inv.	- 281 502,85

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	121 043,29 €
002 - Résultat de Fonctionnement à reporter	0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le lundi 3 Mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Principal de la commune de PETOSSE,

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 2^{ème} Adjoint au Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget 2024 du Budget Principal ;
- ✓ **DÉCIDE** d'affecter la somme de 121 043,29 € au 1068 de la section d'investissement et 0,00 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget primitif 2025 ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2025

N° : 2025-MARS- 06

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 28/02/2025

Objet de la délibération : SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le 06 Mars 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, RENAUDIN Magalie

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

✓ CAUE :	60 €
✓ L'ADILE :	50 €
✓ Fondation du Patrimoine :	75 €
✓ Banque Alimentaire :	87 €
✓ Ecole Notre Dame L'Hermenault :	60 €
✓ Veillées et Loisirs :	150 €
✓ Accueil Jeunes de Petosse :	150 €
✓ Coopérative scolaire RPI Petosse :	1 800 €
✓ Coopérative scolaire RPI Le Langon :	1 800 €
✓ ADMR Aide-ménagère :	350 €
✓ SSIAD ADMR :	245 €
✓ MFR Mouilleron St Germain :	40 €
✓ MFR Vouvant :	20 €
✓ IFACOM :	20 €
✓ ESH Basket L'Hermenault :	50 €
✓ Outil en Main L'Hermenault :	30 €
✓ FCPB Football :	30 €
✓ Association Gym Volontaire	30 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 085-218501740-20250306-2025MARS06-DE

S²LOW

Mme Stéphanie BOBINEAU ne prend pas part au vote :

✓ APE RPI Petosse/Le Langon : 500 €

Mme Claude PELLETIER ne prend pas part au vote

✓ Resto du Cœur : 30 €

Mme Nadine COUÉ ne prend pas part au vote

✓ Comité des Fêtes « PEDATICO » 1 000 €

Soit un montant total de 6 577 € versé au titre de subvention aux associations et autres organismes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

